



Synthèse des observations du public

Projet d'arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 27 décembre 2013 concernant les installations visées au titre des rubriques n°2101-2, 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, relative aux installations d'élevage de bovins, de volailles et/ou de gibier à plumes et de porcs

Une consultation du public est menée par voie électronique sur le site Internet du ministère en charge du développement durable du 17/06/2016 au 08/07/2016 inclus sur le projet de texte susmentionné.

Le public peut déposer ses commentaires et avis en suivant le lien suivant :

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/csprrt-du-05-juillet-2016-projet-d-arrete-a1399.html>

Nombre et nature des observations reçues :

Seize (16) contributions ont été déposées sur le site de la consultation.

Ces seize (16) contributions sont défavorables aux modifications proposées.

Synthèse des modifications demandées :

Les propositions de modification du projet qui ont été faites consistent à maintenir une réglementation « encadrant strictement » les élevages sans relever les seuils d'autorisation et sans introduire le régime d'enregistrement, inadapté pour une évaluation des impacts environnementaux.

Synthèse des modifications demandées :

Les observations du public n'ayant pas amené de modification du projet d'arrêté ministériel, elles ne figurent pas en annexe.

Fait à La Défense, le 13 juillet 2016